

MONTÉE DE L'INTIMIDATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Les temps changent, comme dit le proverbe. Les rapides changements sociaux et culturels s'expliquent en grande partie par des progrès technologiques encore plus fréquents. Selon un animateur d'une conférence à laquelle j'ai assisté récemment, les e-génération se mesurent en durées de cinq ans!

Lorsque j'ai commencé, au milieu des années 1990, à utiliser Internet dans mon travail en tant que chercheur en éducation, je me souviens clairement que j'allais sur le Web pour y trouver des documents de recherche seulement après avoir fouillé tous les ouvrages de la bibliothèque et autres documents traditionnels. Il est aujourd'hui difficile de s'imaginer travailler sans documents sur le Web. Le cyberspace a beaucoup évolué dans cette période de presque 15 ans — en particulier avec l'avènement de l'environnement interactif Web 2.0.

La hausse fulgurante de sites Web de réseautage social, comme Facebook, est un exemple pertinent. Créé par un étudiant de Harvard de 22 ans au début de 2004 comme outil de réseautage social pour les étudiantes et étudiants universitaires de la Ivy League, Facebook a recueilli plus de 19 millions d'inscriptions en trois ans. MySpace, YouTube et d'autres applications Web 2.0 ont suivi la même trajectoire de croissance exponentielle, transformant la manière dont les jeunes socialisent à une époque où elles et ils « vivent » de plus en plus en ligne.

Les adolescentes et adolescents, notamment, adoptent ce comportement en raison de la facilité avec laquelle le contenu numérique peut être saisi et transmis ainsi que d'un manque d'empathie, les responsables ne pouvant ni voir ni entendre les conséquences de leurs actions sur la victime.

Danah Boyd, ethnographe californienne, formule d'intéressantes observations sur le rôle que jouent les sites de réseautage social comme MySpace et Facebook dans la culture contemporaine des jeunes — informations utiles pour comprendre la façon dont les adolescentes et adolescents voient les choses. Elle définit ces sites comme une sorte de rite de passage, une exigence culturelle pour les élèves du palier secondaire aux États-Unis; des espaces où les jeunes peuvent explorer leur identité, façonner une image d'eux-mêmes correspondant à la manière dont ils se voient, offrir des refuges où ils peuvent échapper à la culture des adultes. Il est intéressant de constater qu'il existe également des différences de classe sociale entre les personnes utilisatrices de Facebook (qui sont issues généralement de familles plus riches et plus scolarisées) et celles de MySpace (qui viennent de familles ayant un revenu plus faible et un niveau d'études inférieur).

INTIMIDATION ILLIMITÉE

L'intimidation en ligne ou la cyberintimidation est l'un des changements produits par Internet et les sites de réseautage social. Parfois décrite comme du « vieux vin dans une nouvelle bouteille » (pour désigner une nouvelle forme d'intimidation), elle est l'un des phénomènes qui laissent les éducatrices et éducateurs — pratiquement tout le monde — confus.

L'histoire de Megan Meier, victime d'un suicide, avec ses étranges rebondissements, est celle que les gens connaissent le mieux. La jeune fille de 13 ans du Missouri a été harcelée dans sa page sur MySpace par une adulte (Lori Drew, la mère d'une amie); celle-ci avait pris l'identité d'un garçon de 16 ans et s'était liée d'amitié avec Megan pour savoir ce que la jeune fille disait sur sa propre fille. (Une vague du phénomène du justicier en ligne s'en est ensuivi lorsqu'un blogueur afficha en ligne l'identité de la criminelle.) Depuis, Lori Drew a été inculpée de complot et d'accès à des ordinateurs protégés sans autorisation. Cette affaire est surveillée avec beaucoup d'intérêt vu l'absence de précédents et la difficulté d'engager des poursuites judiciaires contre les auteurs d'un crime lié à Internet.

L'une des victimes de cyberintimidation canadiennes les plus notoires est connue sous le nom de Star Wars kid. En

RECAP Cyberbullying is one of the changes spawned by the Internet and social networking sites. It has unleashed a number of tensions that need to be somehow reconciled: a rapidly evolving electronic communications environment; student and teacher freedom of expression; the best interests of the child; the well-being and working conditions of teachers; and parental and school protective authority over the child. While peer-to-peer is the most common form of cyberbullying, the emergence of online social networking has been accompanied by an increase in attacks by students against teachers and other educators. Cyberbullying is clearly on the spectrum of behaviours that constitute violence in schools and so needs to be embedded within a broader discussion of safe, caring, healthy, equitable schools.

COPYRIGHT© ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION 2008.

ISSN 0013-1253 EDUCATION CANADA, NUMÉRO 48 (4).

SI VOUS DÉSIREZ FAIRE DES COPIES SUPPLÉMENTAIRES DE CET ARTICLE, VEUILLEZ CONTACTER LA RÉDACTRICE EN CHEF OU ACCESS COPYRIGHT AU 1-800-893-5777.

2003, la cassette vidéo d'un adolescent québécois en train de jouer un personnage de Star Wars a été volée dans son école et téléchargée sur un site Web, ce qui a entraîné des millions de visites et des moqueries sans relâche à l'école. Il a dû finalement changer d'école, et l'affaire a été réglée devant un tribunal en 2006.

Même si la forme de cyberintimidation la plus courante se fait de pair à pair, l'émergence de sites de réseautage social s'est accompagnée d'un accroissement de la cyberintimidation par les élèves contre les enseignantes et enseignants et autres membres du personnel de l'éducation, d'où la tenue fréquente de propos désobligeants à l'encontre des personnes ciblées affichés sur *Facebook* et *YouTube* — ce que Shaheen Shariff, professeure à l'Université McGill et autorité internationale en la matière, décrit comme l'expression en ligne de la « contre-autorité ».

Dans son nouveau livre, elle affirme que la cyberintimidation ne diffère pas beaucoup de la cruauté des personnes adolescentes qui a toujours existé — comme les graffitis sur les murs des toilettes ciblant des pairs ou des membres du personnel enseignant moins aimés. Ce ne sont pas les *enfants* qui ont changé, mais le *moyen*. Nous devons donc faire attention à ne pas jeter le blâme hâtivement?. Les adolescentes et adolescents, notamment, adoptent ce comportement en raison de la facilité avec laquelle le contenu numérique peut être saisi et transmis ainsi que d'un manque d'empathie, les responsables ne pouvant ni voir ni entendre les conséquences de leurs actions sur la victime.

Selon M^{me} Shariff, les caractéristiques qui distinguent généralement la cyberintimidation de l'intimidation classique sont les suivantes :

- La cyberintimidation permet la participation d'un public potentiellement infini.
- La nature insidieuse et cachée du cyberspace rend l'identification des auteurs et auteures ardue.
- L'expression est presque permanente. À cause de l'ubiquité des cellulaires, ordinateurs et autres appareils électroniques et de la dépendance à leur égard, il peut être difficile d'éviter les auteurs et auteures et encore plus de retirer le document une fois affiché en ligne et téléchargé par d'autres utilisatrices ou utilisateurs.



- Le harcèlement sexuel et homophobe semble être un aspect dominant de la cyberintimidation.
- L'intimidation dans un environnement virtuel se répercute sur l'apprentissage à l'école et peut entraîner un milieu scolaire hostile.
- La cyberintimidation est psychologiquement dévastatrice pour les victimes (santé, décrochage scolaire, suicide) et socialement nuisible à tous les élèves³.

NOUVELLE RECHERCHE ÉMERGENTE SUR UN PHÉNOMÈNE CROISSANT

Mme Shariff puise dans la nouvelle recherche internationale pour donner un aperçu transnational de la cyberintimidation. De façon générale, plus les personnes ont l'occasion d'utiliser de nouvelles technologies, plus l'incidence de la cyberintimidation et l'exposition à d'autres risques en ligne sont grandes. Par exemple, une étude menée par le cabinet de recherche Pew Internet and American Life Project a révélé que les jeunes Américains et Américaines qui ont recours à Internet plus intensivement, notamment les créatrices et créateurs de contenu qui montent des blogues ou téléchargent des photos ainsi que les personnes qui utilisent les sites de réseautage social, sont plus susceptibles que leurs pairs de rapporter avoir fait l'objet d'intimidation en ligne⁴. Selon la même étude, il est plus probable que des filles signalent avoir été des cibles de cyberintimidation, un résultat corroboré par d'autres études.

Dans un sondage britannique, peu de jeunes cyberintimidés ont parlé du mauvais traitement soit à leurs parents soit à leur enseignante ou enseignant, préférant le raconter à un ami ou une amie. Selon un autre sondage, la majorité des personnes répondantes (74 p. 100) ont signalé n'avoir cherché de l'aide de personne après avoir été intimidées en ligne et environ la moitié des parents interrogés (48 p. 100) ont répondu qu'ils ignoraient le phénomène de la cyberintimidation⁵.

Une étude menée par le syndicat allemand de l'éducation et de la recherche révèle qu'environ 50 000 membres de la profession enseignante en Allemagne ont été victimes de cyberintimidation (également connue sous le nom de « cybermobbing »), principalement de la part d'élèves, et recommande un appui et une protection accrue tant pour les enseignantes et enseignants que pour les élèves cyberintimidés⁶.

La cyberintimidation n'est pas un phénomène seulement occidental. Des cas ont été documentés dans plusieurs pays asiatiques, dont la Chine, Singapour, la Thaïlande, la République de Corée, l'Inde et le Japon. La nature de la cyberintimidation est liée au contexte social et culturel du pays en particulier. Au Japon, par exemple, la cyberintimidation, dont le principal support est le cellulaire, est com-

mise par un groupe de pairs (plutôt que par une personne) à l'encontre de membres du groupe de pairs; les parents et les membres du personnel enseignant font pression sur les victimes pour qu'elles réintègrent le groupe afin d'en maintenir la précieuse harmonie.

La recherche canadienne sur la cyberintimidation s'accroît également. Un sondage national d'opinion publique mené par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) plus tôt cette année a révélé qu'un tiers des Canadiennes et Canadiens avaient connu des élèves d'écoles élémentaires et secondaires qui avaient été victimes de cyberintimidation l'année précédente, et que 19 p. 100 étaient au courant que des enseignantes et enseignants avaient été cyberintimidés⁷.

Dans un sondage de plus de 2 100 élèves de la 6^e à la 11^e année dans 32 écoles de la région du Grand Toronto, 21 p. 100 des élèves ont indiqué avoir été intimidés en ligne (la plupart du temps par messagerie instantanée) de différentes manières — en s'étant fait insulter et sentir mal à l'aise, en ayant reçu des menaces, en ayant entendu ou lu des rumeurs à leur sujet, en se faisant prendre leur identité, en ayant eu de leurs photos privées, y compris de nature sexuelle, envoyées à d'autres personnes et en s'étant fait demander de commettre un acte sexuel contre leur gré. Pour reprendre la recherche britannique, la majorité des élèves ayant été intimidés n'ont rien fait ou l'ont simplement raconté à un ami ou une amie; très peu d'élèves ont rapporté le mauvais traitement à leurs parents ou à des membres de la profession enseignante⁸.

L'étude de M^{me} Shariff menée auprès de plus de 500 élèves, répartis dans quatre écoles secondaires et deux écoles élémentaires de la Commission scolaire English-Montréal, a montré que des personnes répondantes ne savaient pas clairement si elles causaient du tort ou pas dans le cyberspace, confusion qui, selon elle, suggère un déni ou une incapacité réelle de faire la différence entre une plaisanterie et un mauvais traitement dans le cadre d'une conversation en ligne — incapacité qui peut elle-même être le reflet d'une ligne qui s'est estompée entre le public et le privé dans le cyberspace. Elle a également découvert une différence d'opinion entre les élèves et les éducatrices et éducateurs quant au devoir d'intervenir en cas d'intimidation à la maison de l'élève. Alors que les élèves ne considèrent pas que les écoles ont le droit d'intervenir dans le milieu familial, les éducatrices et éducateurs pensent fortement qu'ils doivent le faire — M^{me} Shariff affirme en effet que les écoles se donnent le mandat très clair de garder les élèves en sécurité⁹. On envisage de mener la même enquête dans les écoles de langue française, ce qui permettra aux chercheurs de comparer les réponses des élèves francophones et anglophones.

Il est encourageant (et pas surprenant) de constater que les élèves ont indiqué l'importance pour eux d'un milieu scolaire accueillant; il s'agissait là d'un fait important au moment de décider de commettre un acte d'intimidation ou de rapporter des incidents d'intimidation ou de cyberintimidation. Ils semblent également avoir ressenti le manque de confiance avec lequel bon nombre de membres du personnel enseignant et d'administrations scolaires abordent ces questions, un résultat que confirme une récente étude de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Dans un sondage de plus de 2 100 élèves de la 6^e à la 11^e année dans 32 écoles de la région du Grand Toronto, 21 p. 100 des élèves ont indiqué avoir été intimidés en ligne

Le printemps dernier, la CSQ a publié les résultats d'un important sondage mené auprès de ses membres sur la nature et l'étendue de la cyberintimidation dans les milieux de l'enseignement du Québec, y compris les paliers élémentaire et secondaire. Cinq pour cent (5 p. 100) des personnes interrogées ont indiqué avoir été confrontées à la cyberintimidation dans le milieu scolaire depuis le début de leur carrière pédagogique, les courriels étant le moyen préféré des intimidatrices et intimidateurs. Elles ont révélé que les élèves sont à la fois les premières cibles de la cyberintimidation et les premiers instigateurs et instigatrices, et que le personnel scolaire se sent impuissant face à ce phénomène. Seulement 15 p. 100 des personnes sondées ont répondu que leur établissement d'enseignement avait adopté des règles officielles qui sont comprises et appliquées de manière adéquate, et plus d'un tiers ont révélé qu'il n'y avait aucune règle en place pour contrer la cyberintimidation là où elles travaillaient. Selon la majorité des répondantes et répondants, les effets de la cyberintimidation sont sérieux et ne peuvent pas être ignorés¹⁰. En abordant la cyberintimidation dans le contexte général de la violence à l'école, la CSQ a demandé au gouvernement du Québec de dévoiler son plan d'action pour contrer ce mal.

CYBERINTIMIDATION ET VIOLENCE À L'ÉCOLE

Il est clair que la cyberintimidation fait partie du large éventail de comportements qui témoignent de la violence à l'école et doit donc s'inscrire dans une discussion plus large sur des écoles sécuritaires, bienveillantes, saines et équitables. Le rapport Falconer sur la sécurité à l'école, écrit à la suite du décès tragique par balle l'année dernière de l'élève torontois, Jordan Manners, dégage plusieurs questions qui, comme les auteurs du rapport le notent, portent atteinte fondamentalement à la santé des milieux scolaires en général et à la sécurité à l'école en particulier¹¹. Parmi ces répercussions, mentionnons la rupture des relations entre les élèves et les membres du personnel enseignant, le financement adéquat accordé aux écoles, la violence axée sur le genre, le manque d'appuis pour les élèves ayant des besoins complexes, les préoccupations à l'égard de la sécurité à l'école touchant les élèves autochtones, la relation entre la sécurité et l'équité. Même si ces questions sont propres au Conseil scolaire du district de Toronto, elles s'adressent à la communauté scolaire au sens large du terme.

La professeure Kathy Bickmore, de l'IEPO (University of Toronto), considère la violence à l'école comme la pointe d'un immense iceberg, comme le symptôme de la masse immergée de l'iceberg — les actes innombrables d'omission et de commission qui peuvent faire des écoles des milieux d'apprentissage aliénants, dangereux ou inefficaces pour bon nombre d'élèves. Ces petits actes d'exclusion, d'irrespect, de compétition destructrice et d'ignorance qui constituent la masse de l'iceberg sont plus difficiles à voir que la violence à la pointe, mais peuvent nourrir la violence¹² s'ils ne sont pas réprimés. La question est de savoir alors comment nous pouvons rendre les écoles plus sécuritaires et plus intégratrices.

M^{me} Bickmore plaide en faveur de mesures préventives et réparatrices à long terme pour contrer la violence à l'école au lieu de modèles réactifs de punition et de surveillance que l'on privilégie à l'heure actuelle (chiens renifleurs, moniteurs vidéo et politiques de tolérance zéro qui prévoient la

suspension et l'expulsion des élèves). Elle nous rappelle que la principale mission des « écoles » est l'éducation, qu'elles font le mieux, non le contrôle social. La meilleure solution méconnue pour prévenir l'escalade de la violence est l'enseignement¹³.

Il s'agit de l'enseignement d'une utilisation responsable et créative des nouvelles technologies de l'information et des communications à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. M^{me} Shariff est convaincue que la sensibilisation des élèves, des enseignantes et enseignants, des parents et des membres de l'administration à ces questions est déterminante et doit faire partie d'une façon différente d'aborder la cyberintimidation, une solution autre que l'interdiction des sites Web et des technologies, le retrait d'un ordinateur ou d'autres privilèges technologiques et l'installation de coûteux logiciels de filtrage — méthodes qui se sont révélées inefficaces. (Le système national australien de filtrage Internet, d'une valeur de 84 millions de dollars, a été piraté par un élève de Melbourne en 30 minutes). Entre autres stratégies, elle prône une formation pédagogique et des programmes de perfectionnement professionnel pour renforcer les compétences juridiques et numériques des membres du personnel enseignant futurs et actuels et des administrations scolaires.

CONCLUSION

La cyberintimidation a déchaîné un certain nombre de tensions qu'il nous faut apaiser d'une manière ou d'une autre — l'évolution rapide de l'environnement des communications électroniques, la liberté d'expression des élèves et des membres du corps enseignant, les meilleurs intérêts de l'enfant, le bien-être et les conditions de travail des enseignantes et des enseignants, et l'autorité protectrice parentale et scolaire sur l'enfant¹⁴. Même si l'absence de politiques et le vide légal posent actuellement des problèmes aux écoles, au personnel de l'éducation et aux conseils ou commissions scolaires, la nouvelle recherche devrait pouvoir aider à combler ce vide et, on l'espère, à régler certaines de ces tensions. (La FCE a adopté un principe directeur national sur la cyberconduite et la cyberintimidation lors de son assemblée générale annuelle en juillet.)

En ce qui les concerne, les enseignantes et enseignants sont convaincus que la cyberintimidation est un problème sérieux, et que les écoles sont responsables de la contrer même si elle se produit en dehors du milieu scolaire. Même si les membres du corps enseignant jouent un rôle essentiel dans la solution — et reconnaissent qu'ils doivent apprendre à s'attaquer efficacement à la cyberintimidation afin de gagner la confiance des élèves qui alors signaleront les cas — ils ne peuvent le faire seuls. L'intimidation en ligne fait partie de ces énigmes éducationnelles complexes qui exigera une démarche coordonnée de la part de l'ensemble de la communauté scolaire, mettant à contribution différentes stratégies de prévention et d'intervention (lois ou règlements, éducation, politique, programmes, etc.) et divers partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du milieu de l'éducation (services juridiques, travailleuses et travailleurs sociaux, professionnelles et professionnels de la santé mentale, fournisseurs de services technologiques, etc.). La lutte contre la cyberintimidation demandera également une vaste perspective qui situe ce mal dans le contexte général

de la violence à l'école et reconnaît le besoin de rendre les écoles sécuritaires, accueillantes et plus intégratrices pour tous et toutes. **I**

BERNIE FROESE-GERMAIN est chercheuse à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et membre du Groupe de travail de la FCE sur la cyberintimidation. Il fait également partie du comité de rédaction de *Our Schools/Our Selves*, revue publiée par le Centre canadien de politiques alternatives.

Remarque : Cet article est paru à l'origine dans *Education Canada* (automne 2008), publié par l'Association canadienne d'éducation (<http://www.cea-ace.ca/>).

Notes

- 1 Tel que cité par Shariff, S. « Cyber-bullying: Issues and Solutions for the School, the Classroom and the Home », New York, Routledge, 2008, p. 36.
- 2 Shariff, S. 2008, p. 76.
- 3 Ibid., p. 32-34.
- 4 Ibid., p. 75.
- 5 Ibid., p. 66.
- 6 Voir le communiqué de l'Internationale de l'Éducation, « Les enseignants s'attaquent à la cyberintimidation », [En ligne], 5 juin 2008. [<http://www.ei-ie.org/healthandsafety/fr/articleshow.php?id=84&theme=healthandsafety&country=global>].
- 7 « Sondage de la FCE sur les Dossiers nationaux en éducation (2008) — Sommaire des principaux résultats », *Bulletin des Services économiques et Services aux membres*, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Ottawa, juillet 2008.
- 8 Présentation par Faye Mishna, Ph.D. (University of Toronto) et Tanya Beran, Ph.D. (University of Calgary). « Cyber Bullying in a Cyber World » à la 3e conférence annuelle de PREVNet (La promotion des relations et l'élimination de la violence), Toronto, du 27 au 29 mai 2008.
- 9 Shariff, S. p. 82.
- 10 Allaire, L. « Sondage CROP-CSQ sur la cyberintimidation : Il faut éduquer les jeunes », *NouvellesCSQ*, printemps 2008, p. 40-41.
- 11 School Community Safety Advisory Panel. « The Road To Health: A Final Report on School Safety », sommaire, Toronto. [En ligne], janvier 2008, p. 2. [<http://www.schoolsafetypanel.com>].
- 12 Bickmore, K. « School Violence: Preventative, Restorative, and Educative Approaches », *Education Canada*, vol. 48, no 1, hiver 2007-2008, p. 34-38.
- 13 Ibid., p. 36.
- 14 Voir Brown, K., M. Jackson et W. Cassidy. « Cyber-bullying: Developing Policy to Direct Responses that are Equitable and Effective in Addressing this Special Form of Bullying », *Canadian Journal of Educational Administration and Policy*, vol. 57, 2006; voir aussi Schriever, B. « Intimidation cybernétique : Menace ou occasion d'apprendre? », *Pour parler profession*, 2007, p. 18-27; les deux références sont citées dans l'article de Froese-Germain, B. « Bullying in the Digital Age: Using Technology to Harass Students and Teachers », *Our Schools/Our Selves*, vol. 17, no 4, été 2008, p. 45-54.